

## ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ : VIGILANCE !

Tout comme les collectifs citoyens « Parents en colère <sup>1</sup> », « Mamans Louves <sup>2</sup> », « Enfance-Libertés <sup>3</sup> », « SOS Education <sup>4</sup> », « Echecscolaire <sup>5</sup> » et bien d'autres, ENSEMBLE POUR LES LIBERTÉS livre son analyse concernant l'Éducation à la Sexualité (EAS) en milieu scolaire.

D'importantes manifestations de parents réclament la suppression de ce programme d'Éducation à la Sexualité en Belgique (manifestation à Bruxelles contre le programme EVRAS <sup>6</sup> le 17 septembre dernier) ainsi qu'aux États-Unis et au Canada.

En France, malgré quelques témoignages troublants d'enfants pourtant très explicites sur le contenu de séances EAS, l'opinion publique ne se mobilise pas et pour cause.

Dans sa circulaire de rentrée 2023, le Ministre de l'Éducation Nationale évoque laconiquement le sujet à travers trois axes :

- Axe 1 : « Il convient de renforcer la formation des équipes dans la matière « pour dispenser trois séances annuelles.
- Axe 2 : « Le Conseil Supérieur des Programmes est saisi pour un programme correspondant à ces séances ».
- Axe 3 : Ce programme devra se fonder « sur une progression cohérente et pluridisciplinaire ».

Ces trois axes résument dans les grandes lignes la place accordée à l'EAS dans les programmes scolaires mais ne précisent en rien leur contenu concret.

Le site Eduscol <sup>7</sup> nous en apprend un peu plus mais reste très évasif.

Nous apprenons que cet enseignement sera confié aux Professeurs des Écoles à l'École Primaire. Au Collège et au Lycée, l'EAS est prise en charge par une équipe de personnels volontaires (lesquels ?) formés à cet effet par un comité de pilotage académique. Le site Eduscol nous apprend aussi que la formation de ces personnels est d'une durée de 3 à 8 jours. Ces séances pourront être coanimées avec des intervenants extérieurs agréés dont la liste est publiée au niveau national et académique. Cette liste est à ce jour non consultable.

Les sites français étant avares d'informations, tournons-nous vers des documents officiels émanant de l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) : « les Standards pour l'Éducation Sexuelle en Europe de l'OMS <sup>8</sup> ». Dès l'introduction, nous pouvons y lire : « **La matrice de l'OMS ... énonce les standards pour l'Éducation Sexuelle en Europe.** ». Autrement dit, les directives de l'OMS ont vocation à être appliquées en Europe et par conséquent dans notre pays.

En France, de nombreuses associations se donnent pour mission « la lutte contre les agressions sexuelles » ou « la protection des enfants face aux risques d'abus sexuels ».

Parmi ces organismes, certains dispensent d'ores et déjà un programme <sup>9</sup> de formation d'éducation à la sexualité (EAS) ou de sensibilisation à la vie émotionnelle relative à la sexualité en ligne et proposent le matériel pédagogique y afférent pour enseignants et élèves de la Maternelle à la Terminale.

Où et comment sont déterminées les limites à ne pas franchir dans ces programmes ?

*(Curieusement suite à certaines alertes sur les réseaux sociaux, le contenu de ce site <sup>9</sup> a été remanié ces derniers jours et considérablement allégé).*

De même, l'Université Paris VIII à travers l'École Doctorale de Pratique et Théorie du Sens <sup>10</sup> intègre dans ses formations un module ayant pour objectif une étude « axée sur le postulat d'un désir inconscient sexuel et infantile dans le champ de l'Éducation ».

En résumé, si rien n'est apparent dans les textes officiels, il semblerait qu'en coulisses la notion d'Éducation à la Sexualité se structure solidement. C'est pour cela que nous devons rester vigilants !

**Attention !** Ne pas confondre « Éducation Sexuelle » et « Éducation à la Sexualité ». La première expression existe depuis longtemps au Collège et au Lycée. Elle se résume dans l'étude de l'anatomie humaine et dans le système reproductif humain.

L'Éducation à la Sexualité (EAS), qui pourrait concerner les enfants dès la Maternelle, serait plutôt à comprendre comme l'éveil de l'enfant à la sexualité.

Est-ce bien le rôle de l'École que d'intervenir dans ce domaine très intime ?

N'attendons-nous pas de cette même École, qu'elle apprenne prioritairement à lire, écrire et compter à nos enfants ?

L'enseignement des Arts, de la Musique, du Sport et la possibilité d'effectuer des voyages scolaires, tout cela n'est-il pas plus épanouissant pour la santé mentale des élèves ?

De nombreux psychologues-cliniciens, pédopsychiatres tels Ariane Bilheran, Régis Bruno ou encore Amandine Lafargue ne cessent de nous alerter et définissent l'EAS comme une effraction mentale du cerveau des enfants.

Toutes ces observations factuelles nous amènent légitimement à nous poser des questions que nous vous invitons à votre tour à poser aux enseignants, chefs d'établissements, Maires, Inspections académiques, Rectorats et Ministre de l'Éducation Nationale :

- Sur quelles bases scientifiques et sur les conseils de quels spécialistes, les Standards OMS ont-ils été élaborés ?
- Si les standards de l'OMS ont déjà été mis en œuvre en Belgique (loi EVRAS), ne peut-on pas tout naturellement craindre qu'ils soient également appliqués en France ?
- Pourquoi le Conseil Supérieur des Programmes est-il saisi pour redéfinir les contours du programme et selon quels critères ?
- Quel crédit et fiabilité pourrions-nous accorder aux intervenants extérieurs « agréés » par l'Éducation Nationale pour « coanimer » les séances EAS devant les élèves ?
- Que savons-nous de la teneur du matériel pédagogique qui sera mis à disposition des élèves ?
- Les parents seront-ils concertés et surtout informés de la tenue de ces séances ?
- Pour finir, interrogeons-nous sur les missions prioritaires de l'École.

Autant de questions sans réponses à ce jour qui nous amènent à tirer la sonnette d'alarme avant qu'il ne soit trop tard.

**Plus que jamais soyons vigilants et protégeons les Enfants car ils sont l'Avenir !**

Liens :

- 1 : <https://www.parentscolere.fr>
- 2 : <https://www.mamanslouves.org>
- 3 : <https://enfance-libertes.fr>
- 4 : <https://soseducation.org>
- 5 : <https://echecscolere.fr>
- 6 : <https://www.evras.be>
- 7 : <https://eduscol.education.fr/2078/je-souhaite-comprendre-les-enjeux-de-l-education-la-sexualite>
- 8 : [https://www.sante-sexuelle.ch/assets/docs/Standards-OMS\\_fr.pdf](https://www.sante-sexuelle.ch/assets/docs/Standards-OMS_fr.pdf)
- 9 : <https://edsens.fr/>
- 10 : <https://sens.univ-paris8.fr/topiques-de-recherche-psychanalytique-en-education-et/formation>